

Compte rendu Commission culture Jeudi 27 mars 2025

Ordre du jour :

- Mécénat
- Tarifs du conservatoire pour la rentrée 2025/2026

Sont présents :

- M Ade Christophe, Yvetot
- Mme Soucier Herleane, Yvetot
- Mme Hauzay Régine, Les hauts de caux
- Mme Maillot Catherine, Baons le Compte
- Mme Bly Natacha, Valliquerville
- Mme Leborgne Martine, Auzebosc
- Mme Duchesne Catherine, Sainte Marie des champs
- M Charassier Gérard, président
- M Macé Dominique, vice-président à la culture

Monsieur Macé ouvre la séance à 18h07

Le premier sujet évoqué est relatif au mécénat, Sahra Bennour présente un diaporama sur le mécénat, tout en prenant le soin de distinguer le sponsoring du mécénat.

Le **sponsoring** et le **mécénat** sont deux formes de soutien financier ou matériel apporté par une entreprise ou un organisme, mais ils diffèrent sur plusieurs points essentiels :

- **Le Sponsoring** : C'est un partenariat commercial où une entreprise finance une activité, un événement ou une organisation en échange d'une visibilité (logo, publicité, communication). Il s'agit d'un acte **publicitaire** avec un retour sur investissement attendu.
- **Le mécénat** : C'est un soutien (financier, matériel ou en compétences) apporté sans contrepartie directe, généralement pour des projets d'intérêt général (culture, éducation, social). Il s'agit d'un acte **désintéressé**, souvent lié à la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

Les objectifs sont également différents :

- **Le sponsoring** : Vise à améliorer l'image de marque, augmenter la notoriété et générer un retour commercial.
- **Le mécénat** : Repose sur un engagement philanthropique, sans objectif de profit immédiat. Cependant, les dons reçus par la collectivité permettent une réduction d'impôt (en France, jusqu'à 60 % du montant du don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires).

L'avantage du mécénat est que la collectivité choisit librement son mécène, le sélectionne et détermine, si elle le souhaite, les contreparties accordées à l'entreprise. Elle garde également le contrôle sur la communication entourant ce don, notamment la publicité qui pourra en être faite.

Mme Soulier intervient en disant qu'elle trouve le processus intéressant que ça ne pourra qu'enrichir la CCYN.

Madame Bennour exprime sa volonté d'engager le conservatoire dans une démarche plus inclusive, notamment en faveur des personnes en situation de handicap. En tant qu'établissement classé par la DRAC, notre conservatoire a l'obligation d'intervenir sur cette thématique, notamment par l'intermédiaire d'un référent ou d'une référente handicap. Le SNOP est le document de référence détaillant l'ensemble de nos obligations en la matière.

Dans cette optique, Madame Bennour a pris contact avec le référent handicap de Caen, également formateur à l'échelle de la Normandie. Celui-ci s'est rendu une première fois au conservatoire pour former les agents, et une seconde session est prévue en juin. Lors de son intervention, il a présenté le Bao-Pao, un instrument particulièrement adapté pour faciliter l'accès à la musique aux personnes en situation de handicap, y compris aux enfants.

Des vidéos explications ont été montrés aux personnes présentes.

Les élus considèrent le mécénat comme une initiative intéressante et valident l'idée d'y recourir. Toutefois, ils souhaitent organiser une nouvelle rencontre afin de mieux définir les besoins du conservatoire et préciser les actions à cibler.

Le deuxième point à l'ordre du jour concerne la tarification du conservatoire.

Dans un premier temps, Mme Bennour présente deux types de tableaux : d'une part, les tarifs actuellement en vigueur et, d'autre part, une nouvelle proposition reposant sur un système de tarification par parcours, conçu pour être plus lisible et plus adapté aux besoins des usagers.

M. Charassier exprime son souhait de maintenir la formule tarifaire actuelle pour cette année, afin de garantir une continuité et d'éviter toute précipitation dans les changements. Il propose toutefois que cette nouvelle approche soit réexaminée l'année prochaine, en concertation avec le futur directeur du conservatoire et les élus. Cette réflexion permettra d'étudier la mise en place de grilles tarifaires plus adaptées, incluant notamment des dispositifs sociaux visant à améliorer l'accessibilité pour tous les publics.

Parmi cette tarification actuelle, une augmentation de 3% ou de 5% est proposé. Les élus se sont positionnés sur une augmentation de 5% des tarifs actuels.